



MAIRIE DE RUE

RUE, le 28 juin 2022

AVIS

*_*_*_*_*

Conformément aux articles L.2121-7 à L.2121-10, L.2122-17 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du conseil municipal qui aura lieu le

LUNDI 04 JUILLET 2022 à 18 H

Salle du Conseil Municipal

Avec l'ordre du jour suivant :

1. PV

1.1. Approbation du PV du 31/03/2022

1.2. Approbation du PV du 13/04/2022

2. Personnel communal

2.1. Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

2.2. Remboursement de frais

2.3. Création de poste

3. Affaires communautaires

3.1. Convention pour le traitement des archives communales

3.2. Approbation des demandes d'entrée et de sortie au groupement de commandes – travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien

4. Affaires syndicales

4.1. Convention de partenariat entre Baie de Somme 3 Vallées et le service Patrimoine de la Ville de RUE dans le cadre du projet Pays d'Art et d'Histoire

5. Environnement

5.1. Installation de ruches à la station d'épuration

6. Eclairage public

6.1. Conventions d'ancrage d'appareils d'éclairage sur des biens privés

7. Finances

7.1. Associations ; demandes de subventions complémentaires

7.2. Demande de subvention : Installation d'une tyrolienne au stade des frères Caudron

7.3. Demandes de subventions : Travaux de restauration des toiles Siffait de Moncourt

7.4. Demande de subvention – Mise en accessibilité des salles Bessie Coleman et du Beffroi

7.5. Renouvellement du bail avec la SNCF pour le parking de la Gare

7.6. Budget communal DM n°1

7.7. Créances éteintes

8. Propriétés communales

8.1. Avis sur le devenir des locaux du Trésor Public

9. Questions et informations diverses, droit d'initiative

Pour rappel : Selon l'article 5 du règlement intérieur adopté en séance le 28 mai 2020

« les membres du conseil municipal peuvent exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Le texte des questions est adressé 48 heures avant une réunion du conseil ».

Veillez agréer, Cher/Chère collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire,
Jacky THUEUX

